

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2018-13

Documents complémentaires intégrés au dossier d'enquête publique

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	126 411
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	25 115
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	526
Ayant pris part au vote : 495 voix exprimées Pour : 494 Contre : 1 Abst : 31	

La règle du quorum est satisfaite
(526 voix sont présentes sur 638)
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 18 octobre 2018 à 18h30 à CHAUMONT sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIERE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 06/09/2018 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Après présentation des documents complémentaires au dossier d'enquête publique :

- Rapport de présentation indiquant l'objet et les motifs de la création du Parc national ;
- Composantes des patrimoines naturels, culturels et paysagers composant le cœur du parc national – Exposé des règles envisagées pour leur protection ;
- Atlas cartographique du cœur du parc national ;
- Rapport du GIP de préfiguration du Parc national en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale (n°Ae : 2018-63) ;
- Ajout du diagnostic de territoire - Parc national de forêts : Etat des lieux – Diagnostic – Enjeux ;

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à la majorité de ses membres l'intégration des documents complémentaires au dossier d'enquête publique.

Les documents sont annexés à la présente délibération.

Le 19/10/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

21 NOV. 2018